

LES ÉMEUTES

L'ATTENTAT À LA BOMBE AU COLLÈGE
LOYOLA

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général, qui est premier ministre suppléant aujourd'hui. Étant donné qu'hier soir, à Montréal, on a fait exploser une bombe des plus fortes au collège Loyola, alors que 500 étudiants étaient dans cette institution, le premier ministre suppléant se mettrait-il en contact aujourd'hui avec le premier ministre de la province de Québec et le maire de Montréal pour voir comment la Gendarmerie royale pourrait collaborer d'une façon plus complète à réprimer le groupe qui fait exploser ces bombes et empêcher également d'autres attentats à la bombe?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est à l'autorité provinciale qu'incombe la première responsabilité en vertu de la loi. Mais ceci dit, je veux signaler avec force qu'il existe à cet égard une collaboration très étroite entre la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et la police de la ville de Montréal, et dans ce cas en particulier, cette collaboration, bien entendu, règne.

Je puis assurer au député ainsi qu'à ceux qui doivent beaucoup s'en préoccuper qu'il y a une collaboration extrême et que les efforts en vue de perfectionner et d'améliorer les moyens d'en arriver à une solution satisfaisante de ces problèmes et d'empêcher que des problèmes similaires ne resurgissent à l'avenir sont poussés au maximum.

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'au cours de ces dernières semaines Michel Chartrand a annoncé en cour que si le bill 63 était adopté par l'Assemblée du Québec il y aurait une nouvelle série de plasticages contre les écoles anglaises du Québec, le premier ministre suppléant et le ministre de la Justice—qui est censé être ici aujourd'hui...

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est honteux.

Une voix: Scandaleux.

M. Allmand: Comptent-ils se mettre en rapport avec le procureur général du Québec, afin de déterminer si le cautionnement qui avait été accordé à Michel Chartrand est annulé, et auraient-ils d'autre part l'obligance d'entrer en contact avec le maire de Montréal? Il n'a pas été répondu à ma première question, monsieur l'Orateur?

Des voix: Honte!

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, dans ce genre d'affaires, la coopération est parfaite...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. McIlraith: ...et elle se manifeste directement sur le plan des services de police, dans leur travail de tous les jours. S'il y a quelque chose qui a été porté à ma connaissance ou que je puisse vérifier auprès des services de police, et qui mérite que j'entre en contact avec le ministre de la Justice ou le procureur général du Québec, ou d'autres autorités provinciales, je ne manquerai pas de le faire. Pour l'instant, en ce qui concerne cet attentat à la bombe, je ne suis au courant de rien qui justifierait l'établissement de ce genre de contact, mais je puis donner à l'honorable représentant l'assurance que, si le cours de l'enquête faisait apparaître quelque chose qui le justifierait, le contact en question serait établi.

M. Allmand: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

Des voix: Allez-y.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question très sérieuse et j'aimerais que l'opposition la prenne ainsi. Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas simplement de la bombe placée dans le collège Loyola. Des menaces ont été lancées contre toutes les écoles de langue anglaise du Québec.

LA COMPARUTION DE M. SAULNIER

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, la semaine prochaine, quand M. Saulnier viendra à Ottawa pour témoigner devant le comité de la radiodiffusion sur la Compagnie des jeunes Canadiens, il donnera suite à la proposition du député de Notre-Dame-de-Grâce et en parlera avec M. Saulnier? Tiendra-t-il compte, en outre, du témoignage de M. Saulnier à propos de ces agissements à Montréal, pour empêcher que la situation ne s'aggrave davantage, comme cela semble être le cas en ce moment?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la proposition du député et celles que d'autres pourront me faire, mais je dois dire que j'ignore quel témoignage M. Saulnier va porter devant le comité. Je ne puis donc dire actuellement quelles mesures je prendrai à la suite de sa déposition.